

Règlement de l'appel à candidature « Pas de printemps sans Hirondelles – Soutien aux Hirondelles »- Modification de la date de dépôt des candidatures

Nous apportons une modification dans l'article 3 - CANDIDATURE : PROCÉDURE, ÉLIGIBILITÉ, CALENDRIER du règlement initial.

Le dépôt des dossiers de candidature est dorénavant limité au **19 septembre 2024 avant 17h00** ; en remplacement du 05 septembre 17h.

Dès lors, la sélection débutera le 20 septembre 2024. Il s'en suivra une délibération par le comité de sélection. Chaque candidature sera informée de la décision de sélection le 27 septembre au plus tard.

Chaque candidature retenue est déclinée par une convention tripartite entre le Parc, la commune sélectionnée et l'association référente. La signature de cette convention tripartite sera la condition d'acceptation des conditions de réalisation de la candidature. Cette convention comprendra un certain nombre d'engagements et d'obligations à destination du Parc, de la commune, de l'association-référente et des associations partenaires.

Quel que soit le contenu du projet, cela reste inchangé, la période d'installation des nids s'étalera entre le **01/11/2024** et le **31/12/2024**.